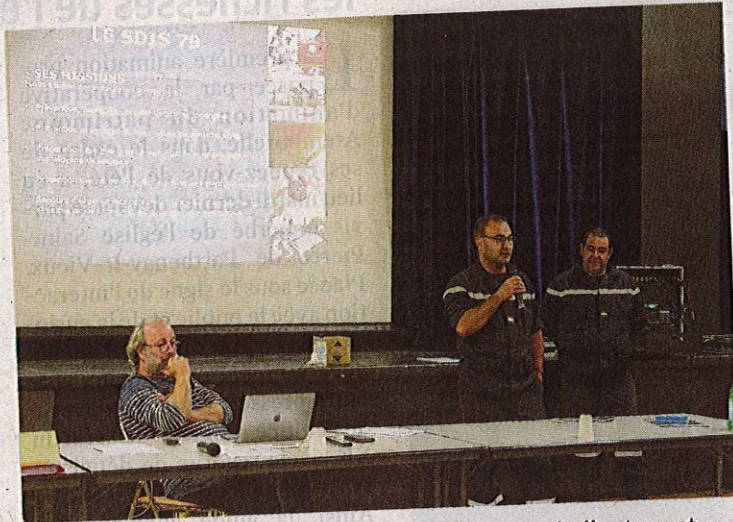


saint-pardoux-soutiers

Des budgets votés avec les sapeurs-pompiers

Le jeudi 2 juillet a eu lieu dans la salle du foyer rural le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers. Le maire Johann Baranger et ses conseillers ont reçu le lieutenant Julien Pintaud et son adjoint Jean-Luc Gaychet, sapeurs-pompiers de la caserne d'intervention de Mazières-en-Gâtine et Saint-Pardoux-Soutiers, pour une présentation sur le rôle du service de secours dans l'association et l'accompagnement avec les collectivités du territoire. Le centre de secours de Saint-Pardoux-Mazières, ce sont 337 interventions réalisées dont 65 % en secteur de 1^{er} appel et 66 interventions de secours pour 48 victimes secourues. « Les sapeurs-pompiers volontaires en Deux-Sèvres sont représentés de 88 % d'hommes et 18 % de femmes pour un âge moyen de 37 ans », précise le lieutenant. L'effectif est de 27 sapeurs-pompiers volontaires, un infirmier et 25 pompiers volontaires en double affectation, dont neuf recrues sont habitants de Saint-Pardoux. Six conventions ont été signées avec des entreprises pour la disponibilité des sapeurs pompiers lors des interventions. Le lieutenant ajoute que « les effectifs se maintiennent, mais il y a une tendance à la baisse cette année. On s'attend à des recrutements compliqués en cette situation post Covid-19 ».

Vote des comptes administratifs 2019. Affectation des résultats en fonctionnement à af-



Le conseil municipal a débuté avec la présence du lieutenant Julien Pintaud et son adjoint Jean-Luc Gaychet.

fecter, recettes : 1.314.645,41 €, dépenses : 959.476,02 €. Section investissement de l'exercice en recettes : 394.514,34 €, dépenses : 693.141,99 €. Dotations forfaitaires de Saint-Pardoux-Soutiers en 2020 : 213.302 €. Fiscalité des recettes estimées de 2020 s'élève à un total de 493.702,50 €. Emprunts avant la fusion de 224.500 €. Subventions du budget principal à 22.893,01 €.

Vote des budgets primitifs 2020. Dépenses de fonctionnement en 2019 : 310.500 €, en proposition du budget primitif en 2020 : 342.400 €. Charges du personnel en proposition budget primitif en 2020 : 452.731 €. Recettes de fonctionnement du budget principal en proposition en 2020, des recettes « rembour-

sement du personnel » : 3.500 € puis total des recettes communes : 603.688,48 €. Recettes de fonctionnement en recettes « État » : 654.189,62 € puis total « autres recettes » : 59.056,16 €. Total général en proposition du budget principal 2020 : 1.320.434,26 €. Dépenses d'investissements pour un montant total de 892.129,71 €. Dépenses de fonctionnement montant de 1.044.600,57 €, en recettes de fonctionnement 1.697.032,23€. Les dépenses d'investissements s'élèvent 1.334.291,03 €, dont total autorisé pour des dépenses imprévues en fonctionnement à 386.318,91 €. Total des recettes d'investissement sans emprunts à 1.359.291,03 €, pour des dépenses autorisées imprévues en investissement à 507.657,95 €.